

Note au réseau

02/08/2019

## Une mention et un logo pour communiquer sur le lait cru

Dès le mois de mai 2019, la FNEC a réagi activement face à la communication du Ministère de l'Agriculture sur la consommation des fromages au lait cru par les enfants de moins de 5 ans.

Plusieurs rencontres à ce sujet ont eu lieu : avec Bruno Ferreira, le nouveau Directeur Général de l'Alimentation, les 12 juin et 8 juillet dernier, et plus récemment le 18 juillet avec la DGCCRF (Direction Générale [...] des Fraudes), le ministère de l'agriculture (DGAL et DGPE), mais aussi la distribution.

Nous ne remettons pas en cause le message de prévention mais nous sommes convaincus de l'importance de communiquer sur les recommandations auprès du grand public. C'est l'objectif du site complet et équilibré [www.fromagesaulaitcru.fr](http://www.fromagesaulaitcru.fr) construit par la FNEC, le CNIEL, le CNAOL, l'ANICAP, ATLA, et les ODG d'AOP laitières : le site de référence sur les fromages au lait cru.

**En parallèle, plusieurs entreprises, distributeurs, ou structures professionnelles ont pris des initiatives en matière d'étiquetage ou de communication sur les fromages au lait cru. La FNEC a tout fait pour limiter ces initiatives contre-productives en s'opposant à un étiquetage anxiogène via un logo/pictogramme visant les femmes enceintes et les jeunes enfants.**

Afin que tout le monde puisse communiquer de manière harmonisée et renvoyer s'il le souhaite vers le site [www.fromagesaulaitcru.fr](http://www.fromagesaulaitcru.fr), la réunion du 18 juillet avec les acteurs de la filière fromagère au lait cru mais aussi les administrations et la grande distribution a permis de trouver un consensus.

### Quelques bonnes pratiques (sans obligations) sont ressorties en conclusion du 18 juillet 2019 :

1. Afficher la mention « au lait cru » de manière lisible (en face avant des produits pré-emballés)
2. Si besoin de mention écrite, inscrire : « *Ce fromage au lait cru contient une microflore laitière diversifiée – par précaution, ce produit est déconseillé aux populations fragiles, dont les jeunes enfants. Consultez [www.fromagesaulaitcru.fr](http://www.fromagesaulaitcru.fr)* »
3. Possibilité d'avoir recours au logo ci-contre, inspiré de la charte graphique du site (va être retravaillé pour l'apposer en face arrière des produits à côté de la mention).



Cette ligne de conduite partagée permet d'outiller les entreprises qui souhaitent mettre en place une information des consommateurs sur leurs étiquetages et de limiter les initiatives isolées. Un travail est mené actuellement avec un graphisme en packaging pour finaliser le logo pour septembre.

**La suite ?** La mention et le visuel sont maintenant à disposition des producteurs de lait cru ou de fromages fermiers au lait cru pour renvoyer s'ils le souhaitent vers le site [www.fromagesaulaitcru.fr](http://www.fromagesaulaitcru.fr). Élément central de la communication auprès du grand public, autant sur les bénéfices que sur les recommandations des ministères, le site sera également étayé, et relayé par des supports de communication (affiche, stickers...) à disposition dès la rentrée de septembre 2019.

### En production fermière, mention et visuel sont à disposition des producteurs qui le souhaitent.

Nous sommes déjà en réflexion pour développer des supports d'information répondant aux différents besoins des producteurs (affiche, stickers vitrine ou produits) permettant d'informer le consommateur et de le renvoyer vers le site internet. N'hésitez pas à nous faire remonter tous vos besoins de terrain, et nous ferons le maximum pour que ces outils soient à votre disposition dès la rentrée de septembre.

Pour plus d'informations, retrouvez le dossier « Défense du lait cru » sur notre site [www.fnec.fr](http://www.fnec.fr)